

AVIS DE MARCHÉ

SERVICES

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR

I.1) NOM, ADRESSES ET POINT(S) DE CONTACT :

SIREDOM, 5 rue Gusatve Eiffel, à l'attention de M. Marlin Franck, Président, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse(s) internet :

Adresse générale du pouvoir adjudicateur : <http://www.siredom.fr>.

Adresse du profil d'acheteur : <http://www.eu-supply.com/siredom.asp>.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

SIREDOM- DIRECTION GENERALE, 5 rue Gustave Eiffel, Contact : Mme Abjean, Melle Tissot, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : marchespublics@siredom.com. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus :

SIREDOM DIRECTION GENERALE, 5 rue Gustave Eiffel, Contact : Mme Abjean, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : marchespublics@siredom.com. Fax 01 69 09 03 59.

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées :

SIREDOM, 5 rue Gustave Eiffel, Contact : M. le président, F-91420 Morangis. Tél. 01 69 74 23 50. E-mail : marchespublics@siredom.com. Fax 01 69 09 03 59.

I.2) TYPE DE POUVOIR ADJUDICATEUR ET ACTIVITÉ(S) PRINCIPALE(S) :

Organisme de droit public.

Le pouvoir adjudicateur agit pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs : non.

SECTION II : OBJET DU MARCHÉ

II.1) DESCRIPTION

II.1.1) Intitulé attribué au marché par le pouvoir adjudicateur :

marché de collecte des bornes d'apports volontaires verres et emballages.

II.1.2) Type de marché et lieu d'exécution des travaux, de livraison de fournitures ou de prestation de services :

Services.

Catégorie de service : n°16.

Lieu principal de prestation : territoire du SIREDOM , départements 91 et une partie sur le 77.

Code NUTS **FR104**.

II.1.3) L'avis implique :

Un marché public.

II.1.4) Informations sur l'accord-cadre :

II.1.5) Description succincte du marché ou de l'achat/des achats :

le présent marché a pour objet la collecte des bornes d'apports volontaires et des cages plastiques pour le verre et les emballages ménagers situées sur le territoire du SIREDOM qui s'étend sur les départements 91 et 77.

Dans le cadre de ses prestations, le titulaire devra collecter les bornes sur l'ensemble des sites, contrôler leur remplissage et adapter la collecte en fonction des apports pour éviter tout débordement, assurer le transport des différents produits vers les exutoires définis par le SIREDOM, veiller à la propreté des sites d'implantations et des bornes d'apport volontaires, procéder au déplacement ou à l'installation des bornes à la demande du SIREDOM et assurer l'entretien des bornes.

II.1.6) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) :

90511000.

II.1.7) Marché couvert par l'accord sur les marchés publics (AMP) :

Oui.

II.1) DESCRIPTION

II.1.8) Division en lots :

Division en lots : Non.

II.1.9) Des variantes seront prises en considération :

Non.

II.2) QUANTITÉ OU ÉTENDUE DU MARCHÉ

II.2.1) Quantité ou étendue globale :

environ 680 bornes d'apports volontaires et 3 cages plastiques réparties sur 450 sites devront être collectées, pour une estimation annuelle du tonnage : Verre 4423 tonnes

Emballages 19 tonnes

A partir du 1^{er} juillet 2010 : 50 bornes supplémentaires (destinées au verre) devront être collectées (environ 430 tonnes annuelles de verre).

A partir du 1^{er} décembre 2010 : encore 41 bornes supplémentaires (destinées au verre) devront être collectées (environ 160 tonnes annuelles).

Le SIREDOM peut-être divisé en 2 zones de collecte :

Une zone nord urbanisée avec un haut-le-pied peu important . Une zone sud moins urbanisée avec un haut-le-pied important.

II.2.2) Options :

Oui.

Description de ces options : la durée du marché est de deux ans, renouvelable une fois par reconduction expresse pour une durée identique, le délai d'exécution du marché démarre à compter de la notification. La date prévisionnelle est estimée au 22/03/2010.

Nombre de reconductions éventuelles : 1.

II.3) DURÉE DU MARCHÉ OU DÉLAI D'EXÉCUTION :

Durée en mois : 24 (à compter de la date d'attribution du contrat).

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

III.1.1) Cautionnement et garanties exigés :

Le SIREDOM demandera au titulaire du marché une garantie à première demande ou une caution personnelle et solidaire pour le remboursement de toute avance.

III.1.2) Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Le délai global de paiement est de 40 jours. Il s'appliquera à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

Passé ce délai, les intérêts moratoires courent de plein droit au profit du titulaire.

Sauf renoncement du titulaire porté à l'acte d'engagement, le versement d'une avance forfaitaire prévue dans les cas et selon les modalités stipulées ci-après, sera effectué pour le marché si le montant est supérieur à 20 000 euros hors taxes.

Le délai de paiement de cette avance court à partir de la notification du marché.

Le montant de l'avance forfaitaire est déterminé par application de l'article 87 du code des marchés publics.

Ce montant n'est ni révisable ni actualisable.

L'Avance sera versée après constitution d'une garantie à première demande prévue à l'article 105 du code des marchés publics. Cette garantie à première demande peut être remplacée par une caution personnelle et solidaire.

L'Avance forfaitaire est remboursée dans les conditions prévues aux articles 87 III et 88 du code des marchés publics.

Les prestations sont financées par le budget propre du SIREDOM via les contributions financières des collectivités adhérentes et clientes du syndicat.

Les prix sont révisables.

III.1.3) Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché :

Des candidats individuels ou des groupements solidaires ou conjoints sont acceptés.

Toutefois, si le marché est attribué à un groupement, ce groupement sera obligé de se transformer en groupement solidaire.

Un même candidat ne peut pas présenter d'offre en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membres d'un ou plusieurs groupements.

III.1.4) L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières :

III.1) CONDITIONS RELATIVES AU CONTRAT

Non.

III.2) CONDITIONS DE PARTICIPATION

III.2.1) Situation propre des opérateurs économiques, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : le dossier de présentation de chaque candidature doit comprendre les pièces suivantes :

Documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à engager le candidat ;

Une lettre de candidature (formulaire DC 4 ou équivalent) mentionnant si le candidat se présente seul ou en groupement et, dans ce dernier cas, faisant apparaître les membres du groupement. En cas de groupement, conformément à l'article 51-iv du code des marchés publics, la lettre de candidature est signée soit par l'ensemble des entreprises groupées, soit par le mandataire s'il justifie des habilitations nécessaires pour représenter ces entreprises au stade de la passation du marché ;

Le DC 5 (ou équivalent) ;

L'Attestation sur l'honneur relative au respect de l'obligation définie aux articles L.5212-1, L. 5212-2, L. 5212-3, L. 5212-4 du code du travail (ex article L.323-1 du code du travail);

Conformément à l'article 45-iii du code des marchés publics, le candidat peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques pour justifier de ses propres capacités. Dans ce cas, il doit justifier des capacités de ce ou ces opérateurs économiques et apporter la preuve qu'il en disposera pour l'exécution du marché. Les formulaires " DC 4 et Dc5" peuvent être téléchargés sur le site:

http://www.minefe.gouv.fr/themes/marches_publics/formulaires/index.htm.

III.2.2) Capacité économique et financière :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles;.

III.2.3) Capacité technique :

Renseignements et formalités nécessaires pour évaluer si ces exigences sont remplies : une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

Une déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation de marché de même nature ;

Une liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé; les prestations sont prouvées par tout moyen et notamment, lorsque les destinataires ont été des opérateurs économiques autres que des pouvoirs adjudicateurs, par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique et lorsque les destinataires ont été des pouvoirs adjudicateurs, par des certificats émis ou contresignés par l'autorité compétente.

III.2.4) Marchés réservés :

Non.

III.3) CONDITIONS PROPRES AUX MARCHÉS DE SERVICES

III.3.1) La prestation est réservée à une profession particulière :

Non.

III.3.2) Les personnes morales sont tenues d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de la prestation :

Non.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.1.1) Type de procédure :

Ouverte.

IV.1.2) Limites concernant le nombre d'opérateurs invités à soumissionner ou à participer :

IV.1.3) Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue :

IV.2) CRITÈRES D'ATTRIBUTION

IV.2.1) Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

1. prix de la prestation. Pondération : 55.

2. valeur technique de l'offre. Pondération : 45.

IV.1) TYPE DE PROCÉDURE

IV.2.2) Une enchère électronique sera effectuée :

Non.

IV.3) RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF

IV.3.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur :

2009-20.

IV.3.2) Publication(s) antérieure(s) concernant le même marché :

Non.

IV.3.3) Conditions d'obtention du cahier des charges et des documents complémentaires ou du document descriptif :

Date limite pour la réception des demandes de documents ou pour l'accès aux documents : 8 janvier 2010 - 16:00.

Documents payants : non.

IV.3.4) Date limite de réception des offres ou des demandes de participation :

8 janvier 2010 - 16:00.

IV.3.5) Date d'envoi des invitations à soumissionner ou à participer aux candidats sélectionnés :

IV.3.6) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation :

français.

IV.3.7) Délai minimum pendant lequel le soumissionnaire est tenu de maintenir son offre :

Durée en jours : 120 (à compter de la date limite de réception des offres).

IV.3.8) Modalités d'ouverture des offres :

12 janvier 2010.

Lieu : morangis.

Personnes autorisées à assister à l'ouverture des offres : non.

SECTION VI : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

Non.

VI.2) LE MARCHÉ S'INSCRIT DANS UN PROJET/PROGRAMME FINANÇÉ PAR DES FONDS COMMUNAUTAIRES :

Non.

VI.3) AUTRES INFORMATIONS :

1. le présent marché est conclu conformément aux dispositions du code des marchés public du 1^{er} août 2006. Le marché est passé sous la forme d'un Appel d'offres Ouvert avec publicité communautaire. Il est soumis aux dispositions des articles du Code des Marchés Publics correspondant à cette procédure et notamment aux dispositions des articles 33, 40, 57 à 59.

2- les candidats ont la possibilité de se procurer le dossier de consultation par voie électronique. Le DCE est consultable et téléchargeable gratuitement sur le site : www.eu-supply.com/siredom.asp. Le règlement de la consultation est téléchargeable directement à l'adresse mentionnée ci-dessus sans identification de l'opérateur économique. En revanche, pour télécharger les documents autres que le règlement de la consultation, les opérateurs économiques s'identifient. Ils indiquent le nom de la personne physique chargée de leur téléchargement ainsi qu'une adresse électronique permettant au pouvoir adjudicateur, le cas échéant, d'établir de façon certaine une correspondance électronique avec l'opérateur économique concerné.

Pour tout renseignement complémentaire relatif à la récupération en ligne des pièces du dossier, les entreprises peuvent appeler l'assistance téléphonique de cette plate-forme de dématérialisation SYNAPSE au n° (+33) 172 339 070 qui les aidera à s'enregistrer gratuitement et leur expliquera le cadre de la démarche.

3-Critères d'analyse des offres

Critère 1- prix de la prestation 55 points

L'Évaluation de la valeur économique de l'offre portera sur le prix global de la prestation au regard du montant global ressortant du détail quantitatif estimatif.

Les offres seront classées en fonction de leur prix. Le jugement du critère " prix de l'offre " tiendra compte des écarts de prix avec l'offre la moins chère.

Les offres seront classées sur une échelle de 55, selon le calcul suivant :

Classement de l'offre du candidat noté = (Montant de l'offre la moins chère / Montant de l'offre du candidat

VI.1) IL S'AGIT D'UN MARCHÉ PÉRIODIQUE :

noté) x 55.

Le maximum de points sera accordé à l'entreprise ayant remis la proposition la moins chère soit 55 points.

Critère 2 - valeur technique de l'offre 45 points

L'Évaluation de ce critère portera sur 2 sous critères :

-Sous-Critère 1 : Organisation du service proposée par les candidats : 40 points ;

-Sous-Critère 2 : Méthodologie proposée pour les impératifs de Sécurité et la maîtrise des nuisances: 5 points.

Chaque sous-critère sera apprécié en multipliant le nombre de points maximum du sous-critère par l'un des coefficients suivants :

-Offre parfaite : 1

-Offre excellente: 0,9

-Offre très bonne : 0.8

-Offre bonne : 0,7

-Offre assez bonne : 0,6

-Offre moyenne : 0,5

-Offre médiocre : 0,4

-Offre assez faible : 0,3

-Offre faible : 0,2

-Offre très faible : 0,1

-Offre nulle : 0

Note éliminatoire : les offres qui obtiendront une note inférieure ou égale à 12 points sur le critère 2 : valeur technique de l'offre, seront éliminées.

L'Offre qui obtiendra le total de points le plus élevé sera déclarée la mieux-disante sur ce critère.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 16 novembre 2009.

VI.4) PROCÉDURES DE RECOURS

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@jurad.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.4.2) Introduction des recours :

VI.4.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Tribunal Administratif de Versailles, 56 avenue de Saint Cloud, F-78011 Versailles. E-mail : greffe.ta-versailles@jurad.fr. Tél. 01 39 20 54 00. URL : <http://www.ta-versailles.juradm.fr>. Fax 01 30 21 11 19.

VI.5) DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS :

16 novembre 2009.